

Site des chantiers : un demi-million d'euros pour « sécuriser » le projet

CONSEIL MUNICIPAL Hier, les élus ont validé le choix des partenaires chargés d'aider la Ville à piloter la procédure lancée pour la reconversion des lieux

Echaudée par l'échec de la délégation de service public (DSP) pour la construction du nouveau port de plaisance, la Ville avance désormais avec prudence.

Ainsi, pour aménager le site des ex-chantiers navals (en créant un « espace muséal » dédié au patrimoine maritime, un parking souterrain de 1000 places, et en envisageant la réhabilitation du bâtiment CPM), la municipalité choisit la procédure du partenariat public-privé (« ppp »). Intérêt de cette démarche : elle permet de partager les coûts tout en gardant la mainmise sur le projet. Mais ce « ppp » étant « difficile à maîtriser », dit le maire, la Ville s'attache les services d'entreprises à même de lui apporter « une assistance la plus pointue possible ».

« L'offre la plus avantageuse »

Hier, lors du conseil municipal⁽¹⁾, les élus avaient pour tâche de valider le choix de ces partenaires chargés, entre autres, de « sécuriser la procédure, d'apprécier les coûts de réalisation et d'entretien des ouvrages, de



La Ville et le maire, Marc Vuillemot, avancent prudemment sur le dossier de la construction du nouveau port de plaisance. Le partenariat public-privé – dont la principale vertu est le partage des coûts – tient la corde.
(Photo Dominique Leriche)

mettre en œuvre un modèle financier, d'étudier l'incidence fiscale et les propositions architecturales ».

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, quatorze candidats se sont manifestés et, *in fine*, la mairie a choisi d'attribuer le marché au groupement Adamas/Grant/Thornton/Algoe/Pro-

gramme « qui présentait l'offre la plus avantageuse économiquement. » Montant du marché : 405000 euros HT.

À l'heure du vote, Christine Sampéré (PCF) a regretté le coût de ce marché, estimant que « la ville étant dans une situation difficile, on aurait pu être plus modeste, tout en réhabi-

litant ce bâtiment historique (CPM) et en offrant ce lieu à la population », a-t-elle déclaré, ajoutant qu'elle voterait contre cette délibération.

Une position partagée par... Arthur Paecht (UMP). L'ancien maire a expliqué que « le projet de port de plaisance, qui avait été bien ficelé, a été arrêté et, aujourd'hui, alors que la municipalité a du mal à joindre les deux bouts, elle lance de nouvelles études qui vont coûter près d'un demi-million d'euros. Voilà pourquoi je préfère ne pas voter ce texte ».

« C'est le prix à payer »

Ces points de vue ont fait réagir Claude Astore, adjoint à l'urbanisme. « Les projets arrêtés l'ont été pour des problématiques techniques ; s'ils avaient été bien définis et maîtrisés, ils continueraient à exister. L'intérêt de notre démarche aujourd'hui est, justement, qu'elle permet de bien verrouiller le dossier techniquement. De la sorte, on sécurise ce projet nécessaire et structurant pour notre collectivité. » Et d'ajouter que l'intérêt du « ppp » est bien

« de ne pas faire supporter l'intégralité du coût à la collectivité. »

Revenant sur le montant des études, Marc Vuillemot a indiqué que « c'est le prix à payer pour enclencher un dispositif garantissant le pilotage par la ville. » Florence Cyrulnik, adjointe au patrimoine, ajoutait : « Les études permettent de prévenir d'éventuelles dérives financières. »

Dans la discussion, Christian Battle (opposition) a proposé que le futur espace ludique prévoit un bowling. Christian Barlo (majorité) souhaitait lui qu'on n'oublie pas un cinéma et/ou une salle des fêtes. Et Philippe Mignoni, adjoint à l'économie, espérait que l'activité commerciale incluse dans le projet serait « liée à l'économie de la ville, en l'occurrence à la mer et à la navigation. »

Au final, sur 44 votants, la passation du marché d'assistance technique a été approuvée par 31 voix (8 voix contre et 5 absents).

MICHAËL GUILLON
mguillon@nicematin.fr

1. Nous reviendrons dans nos prochaines éditions sur les autres points débattus hier.